

Burundi/Référendum : campagne "d'explication" ou "de sensibilisation" ?

@rib News, 18/01/2018 Source Xinhua Burundi : le gouvernement fait une mise au point sur la campagne en cours sur le référendum constitutionnel Le ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique, Pascal Barandagiye (photo), a fait une mise au point jeudi sur la campagne en cours d'explication des amendements contenus dans le projet de Constitution qui sera soumis au référendum au cours de cette année.

"Le ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique rappelle que la campagne de sensibilisation de la population à voter pour ou contre n'a pas encore commencé. Elle sera déclarée officiellement par la Commission électorale nationale indépendante, qui est le seul organe habilité à publier le calendrier électoral", a fait savoir le ministre dans un communiqué de presse publié jeudi. Il a profité de l'occasion pour communiquer au public et à ceux qui voudraient se lancer dans cette campagne d'attendre le moment opportun dans le respect de la loi en la matière. M. Barandagiye, qui dirige le déroulement de cette campagne, a encouragé ceux qui la mènent de poursuivre cette action qu'il a qualifiée de patriotique afin "que toute la population burundaise en soit au courant et opère un choix libre et démocratique le jour du référendum". Cette campagne a été lancée officiellement par le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, en date du 12 décembre 2017. Le président de la CENI, Pierre Claver Ndayicariye, a annoncé plus tard que le référendum sur les amendements apportés à l'actuelle Constitution de 2005 aura lieu au mois de mai 2018. Depuis, certains membres de l'opposition qui ont appelé à voter contre les amendements de cette Constitution se sont vu infliger des sanctions allant jusqu'à des arrestations pour enquete.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});